



Direction de l'Urbanisme

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Projet de mise en compatibilité du Plan local de l'urbanisme (PLU) de Paris avec le projet d'aménagement de la place de la Porte Maillot

du mardi 09 juillet 2019 à 8h30 au lundi 09 septembre 2019 à 17h00

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information et de recueillir les avis et remarques du public sur les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU de Paris avec le projet de réaménagement de la place de la Porte Maillot et, le cas échéant, débattre de solutions alternatives pour cette mise en compatibilité.

Un **espace numérique** dédié au téléchargement des documents relatifs à la concertation et au dépôt d'observations et de suggestions du public sera accessible à l'adresse suivante : <http://porte-maillot.concertationpublique.net>

Un **registre papier** permettant le dépôt des observations et suggestions sera également mis à disposition du public, durant toute la durée de la concertation préalable, à la Mairie du 16^e arrondissement, 71 avenue Henri Martin, 75016 Paris, ainsi qu'à la Mairie du 17^e arrondissement, 16/20, rue des Batignolles, 75017 Paris, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, sauf le jeudi 5 septembre 2019 de 8h30 à 19h30.

Une **exposition d'information générale** sur la mise en compatibilité du PLU, se tiendra pendant toute la durée de la concertation, en Mairie des 16^e et 17^e arrondissements, aux horaires d'ouverture précités.

Une **réunion publique** sera organisée le mardi 09 juillet, à 19h, à l'Hôtel Hyatt 3, place du général Koenig, 75017 Paris.

Des **documents d'information** sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et sur les modalités de concertation (plaquette, dépliant) seront diffusés dans les deux arrondissements concernés (16^e et 17^eme) ainsi que dans les secteurs limitrophes de la commune de Neuilly-sur-Seine. Ces documents seront également mis à disposition sur les lieux d'exposition et lors de la réunion publique.

Un **bilan** de la concertation préalable sera publié sur le site internet www.paris.fr.

Cette concertation préalable a été décidée à l'initiative de la Ville de Paris, conformément aux dispositions de l'article L 121-17 du code de l'environnement. Par une délibération 2019 DU 162 en date des 11, 12, 13, 14 juin 2019, le Conseil de Paris a autorisé la Maire à organiser la concertation relative à la mise en compatibilité du Plan local de l'urbanisme de Paris avec le projet d'aménagement de la Porte Maillot.